

FOCUS SUR LE CRIB

Le label **CRIB** c'est quoi ?

Labélisé Centre de Ressources et d'Informations pour les Bénévoles dans le domaine sportif, le CDOS 21 a pour objectif de :

- **Conseiller et accompagner** les bénévoles dans leurs démarches administratives et leurs projets ;
- **Apporter** des conseils juridiques clairs et adaptés ;
- **Soutenir et mettre en relation** avec un réseau de partenaires (CoSMoS, URSSAF, DDDCS, CD,...).

Chaque mois, le **CRIB** adresse sa « Lettre d'Information du CRIB » à l'ensemble de son réseau. Son contenu varie en fonction de l'actualité. Véritable source d'information, elle permet d'avoir un réel suivi sur :

- L'évolution de la **CCNS** (Convention Collective Nationale du Sport) et des règles juridiques ;
- **Les formations** proposées par le CDOS 21 ou par toute autre structure du département ;
- **Les différents dispositifs** mis en place par les partenaires institutionnels comme par exemple les dossiers de demandes de subventions ;
- Toutes **les informations utiles et dates importantes** pour le fonctionnement et les projets associatifs dans le sport.

En parallèle de son site internet, le CDOS 21 a conçu un outil dédié **aux dirigeants sportifs**, composé de :

- Toute information relative **au fonctionnement et à la gestion** d'une association sportive ;
- **Fiches pratiques**, guides, coordonnées, **modules** relatifs aux finances, **à la réglementation**,...



<http://laclebeaba.cdos21.org>

EN PARTENARIAT AVEC



Conseil Départemental de la Côte-d'Or

Conseil Régional de Bourgogne – Franche-Comté

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Direction Régionale et
Départementale Jeunesse, Sport et
Cohésion Sociale de Bourgogne-
Franche-Comté



NOUS CONTACTER



CDOS 21 et CRIB 21
CREPS BOURGOGNE-DIJON
19 Rue Pierre de COUBERTIN
21000 DIJON



03.80.45.84.85



cdos.cotedor@franceolympique.com

www.cdos21.org



CDOS

CÔTE-D'OR

Comité Départemental
Olympique et Sportif de
Côte-d'Or

Au service du sport en Côte-d'Or

CREPS BOURGOGNE-DIJON
19 Rue Pierre de COUBERTIN
21000 DIJON
03 80 45 84 85

cdos.cotedor@franceolympique.com

RÉPRÉSENTANT DU MOUVEMENT SPORTIF EN CÔTE-D'OR

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or est une **association loi 1901**, créée en 1983.
Émanation départementale du CNOSF, le CDOS 21 représente :

48 comités départementaux
Plus de 1 350 clubs
Environ 103 000 licenciés

FONCTIONNEMENT

AU SEIN DU CDOS 21 :

- **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** réunit l'ensemble des comités départementaux adhérents pour valider le bilan de l'année précédente et le programme d'actions à venir.

Elle élit tous les 4 ans au sein des adhérents, les membres du comité directeur.

- **LE COMITÉ DE DIRECTION** est élu lors de l'Assemblée Générale. Il se réunit 3 ou 4 fois par an pour valider les grandes orientations.

Parmi les membres élus du comité de direction, sont nommés les membres du bureau.

- **LE BUREAU** (Président, vice-président, trésorier, secrétaire et leurs adjoints) se réunit régulièrement pour gérer les affaires courantes.

RÔLE ET MISSIONS

- **Contribuer** à la défense et au développement du patrimoine sportif Côte-d'Or ;
- **Favoriser** le développement de la pratique sportive et **propager les valeurs de l'olympisme** ;
- **Promouvoir, valoriser, soutenir et représenter** le sport Côte-d'Or auprès des partenaires institutionnels ;
- **Maintenir des relations de partenariat** et fédérer les acteurs du sport (comités, clubs,...) en les **accompagnant** dans leurs projets ;
- **Proposer, impulser et coordonner** des réunions d'informations et des formations au profit du monde sportif afin de contribuer à son **évolution** ;
- Assurer la liaison avec le CNOSF.



AXES DE DÉVELOPPEMENT

Le projet de développement du CDOS 21 s'oriente autour de 2 axes :

AXE A - Favoriser l'offre d'une pratique sportive diversifiée et de qualité sur tout le territoire

AXE B - Communiquer sur les valeurs et l'image du sport en Côte-d'Or

SOUTENIR - DÉVELOPPER

- **Soutenir** les dossiers équipements auprès des partenaires institutionnels ;
- **Gérer le CRIB** (projets associatifs, conseils juridiques, lettre du CRIB,...) ;
- **Organiser des formations** pour les bénévoles et les licenciés (comptabilité & secourisme) ;
- **Gérer** les coupons sport ;
- Établir des partenariats ponctuels avec les Comités Départementaux ;
- **Concevoir et diffuser** l'Actu'CDOS ;
- **Organiser des réunions d'information** avec divers partenaires (MDPH, AMF, DDDCS, CROS...)

FÉDÉRER - REPRÉSENTER

- **Mettre en place** un observatoire du sport en Côte-d'Or ;
- **Émettre** un avis sur les dossiers de demande de subventions (CNDS, Conseil Départemental,...) ;
- **Développer et entretenir** un réseau de partenaires publics et privés.

PROMOUVOIR - ANIMER

- **Organiser** la journée olympique ;



2017



- **Co-organiser** le challenge de la commune la plus sportive tous les 2 ans ;
- **Délivrer** le label « développement durable, le sport s'engage® » ;
- **Promouvoir** les Jeux Olympiques de Paris 2024.